

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2009

L'An Deux Mille Neuf, le Vingt Six Novembre, à Vingt Heures Trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le Dix Neuf Novembre Deux Mille Neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame JANODET - Maire.

PRESENTS : Madame Christine JANODET, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-Adjoints

Philippe MENAGER - Hind BENAÏNI - Bakay MEZRHIR - Ghislaine PATRY - Farid RADJOUH - Claire CABRERA - Paul FAROUZ - Nathalie BESNIET - Maurice CHAUVET - Jacqueline MARCONI – Jean-François CHAZOTTES - Catherine DUVERNOY – Alain GIRARD.

Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux

Geneviève LAVILLE - Denis AZAN - Dahmane BESSAMI - Monique KUCINSKI – Geneviève BONNISSEAU - Josiane DAUTRY - Malikat VERA –Chérif ZEKOUANE - Habib HASSOUNI - Imène BEN CHEIKH - Odette TERRADE - Pascale SOULARD – Mohammed GHERBI - Nadia EL HADI - Thierry ATLAN – Elisa MORMIN.

Absents représentés

Monsieur Gaston VIENS représenté par Madame la Maire

Monsieur Frank-Eric BAUM représenté par Monsieur Maurice CHAUVET

Absents non représentés

Monsieur François PHILIPPON

Monsieur Mustapha NAIDJA

Monsieur Abdelkrim HELALA

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Josiane DAUTRY ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction. Elle a accepté.

Monsieur Bernard LE COUSTER, Directeur Général des Services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

La séance est ouverte à 20 h 40.

L'ordre du jour de la présente séance est adopté à l'unanimité.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Les arrêtés pris par Madame la Maire en vertu de la délégation qui lui a été accordée ainsi que la liste des marchés passés par procédure adaptée et formalisée sont présentés : aucune remarque.

Un vœu d'urgence est présenté par Madame Christine JANODET, concernant la suppression de la Taxe Professionnelle.

L'urgence est adoptée à l'unanimité

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Madame la Maire rappelle à l'Assemblée que le premier Forum des Quartiers s'est tenu samedi 21 novembre. Un public nombreux a marqué son intérêt pour la démocratie de proximité.

Les situations présentées, les problèmes soulevés font partie des préoccupations principales de la Municipalité.

Qu'il s'agisse du stationnement, de la propreté des rues, de l'entretien des parcs, de la sécurité, de la circulation des personnes à mobilité réduite, les questions sont nombreuses et nécessitent une réponse collective. La Municipalité cherche à les élaborer le plus démocratiquement possible avec le conseil municipal, les habitants, tous les habitants et en particulier les jeunes.

Par ailleurs, la municipalité a décidé de s'associer à l'initiative du conseil général, consacrée au dialogue avec les concitoyens sur la suppression de la taxe professionnelle, la remise en cause de l'existence des départements, le projet du grand Paris.

L'initiative se tiendra le jeudi 10 décembre dans les salons de la Mairie.

Madame la Maire annonce pour le Samedi 28 novembre à 10h30 l'inauguration de la nouvelle déchèterie intercommunale à Villeneuve le roi et pour le Samedi 5 décembre l'inauguration avec le président de Valophis Jean Jacques Bridey les nouveaux immeubles de la résidence Lamaze et de la Voie des Saules. Et également, des nouveaux commerces de la voie des saules. La place PLANACASSAGNE sera inaugurée par monsieur Gaston VIENS.

D'autre part, la campagne de vaccination contre la grippe A a été lancée le 12 novembre.

Les séances se tiennent 2 jours par semaine au gymnase Paul PAINLEVE à Villeneuve le roi. A ce jour, 400 personnes se sont faites vacciner, dont 1/3 d'Orlysiens.

La ville y participe en mobilisant à tour de rôle une partie du personnel communal. L'association des maires du Val de Marne a adressé un courrier à monsieur le Préfet pour lui demander d'indemniser les communes sur les frais engagés.

Par ailleurs, la ville est engagée dans le cadre de la campagne de prévention sida et des maladies sexuellement transmissibles.

La ville a édité une bd en direction des jeunes réalisée en partenariat avec l'école supérieure d'animation.

Une exposition est présentée dans 10 lieux de la commune : la mission locale, le Pij, le forum, les collèges Desnos et Dorval, le Cfi, le lycée Armand-Guillaumin, le centre administratif, Leclerc, l'Eesa.

Le dessin de l'affiche, le thème de la campagne « met ta capote mon pote » a été choisi par les jeunes, et toute la semaine un travail de sensibilisation leur sera prioritairement proposé.

Le 5 décembre la ville accueillera les initiatives associatives pour le Téléthon avec notamment le loto organisé ici même dans les salons de la mairie et un après midi dansant organisé par Arc en ciel à la résidence MELIES le 4 décembre.

Le samedi 11 ce sera la journée de la solidarité au gymnase DESNOS.

Les 11 et 12 décembre le marché de Noël se tiendra au fer à cheval,

En matière de contentieux, Madame la Maire rappelle qu'après la reprise en régie de la gestion des marchés en 2004 l'ancien gestionnaire, a assigné la commune en justice pour demander le versement d'indemnités très importantes, plus d'un million d'euros.

La procédure engagée depuis 2004 a nécessité de nombreuses expertises, et la commune a saisi le tribunal administratif de l'interprétation d'une clause de révision automatique des prix qu'elle estimait illégale.

Dans son jugement du 13 octobre 2009, le tribunal administratif de Melun a donné raison à la ville sur l'essentiel et a condamné les frères Auguste à verser 1000 euros au titre des dépens. La procédure n'est pas terminée mais c'est une excellente nouvelle pour Orly.

Madame la Maire donne la parole à Monsieur MENAGER qui expose le bon succès rencontré par le Festival Orly au Fil des Contes, cette année autour de contes musicaux, et invite l'Assemblée à ne pas rater la dernière représentation sur le thème « L'Oiseau de Feu » de Stravinsky.

Madame la Maire propose ensuite d'aborder l'ordre du jour :

5. Décision modificative n°4 postérieure au Budget Primitif et Budget Supplémentaire 2009 – Commune.

Adopté à la majorité moins 5 abstentions : 4 du groupe GCSAS et une de Madame MORMIN.

6. Présentation du rapport d'orientation budgétaire 2010.

Adopté à la majorité moins 5 voix contre : 4 du groupe GCSAS et une de Madame MORMIN.

7. Admission en non valeur des produits irrécouvrables à la date du 26 octobre 2009.

Adopté à l'unanimité.

8. Revalorisation des tarifs des frais de nettoyage des déjections canines aux frais des contrevenants – année 2010.

Adopté à l'unanimité.

9. Actualisation des tarifs de la piscine municipale pour l'année 2010.

Adopté à l'unanimité.

10. Tarification des prestations du centre équestre pour les sorties plein air, les compétitions, et les sorties sur sites payants.

Adopté à l'unanimité.

11. Actualisation des tarifs de la redevance spéciale pour les déchets industriels banals (DIB) pour l'année 2009.

Adopté à l'unanimité.

12. Actualisation des tarifs pour enlèvements d'office de dépôts sauvages pour l'année 2010

Adopté à l'unanimité.

13. Equipements du pôle Petite Enfance – Sollicitation de l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne.

Adopté à l'unanimité.

14. Contrat de mise à disposition de distributeurs de matériel de piscine avec la société TOP SEC EQUIPEMENT.

Adopté à l'unanimité.

15. Modification du tableau des effectifs du personnel communal.

Adopté à l'unanimité.

16. Etude de faisabilité de constitution d'un Pôle d'Image Numérique à Orly.

Adopté à la majorité moins 4 abstentions du groupe GCSAS

17. Approbation du projet du pôle image numérique d'Orly et de son plan de financement.

Adopté à la majorité moins 5 abstentions : 4 du groupe GCSAS et une de Madame MORMIN.

18. Cession à la société Profimob d'une emprise de 1.507 m² et des droits à construire y afférent, située avenue de la Victoire pour l'implantation d'un centre médical. Annule et remplace la délibération du 25 Juin 2009.

Adopté à l'unanimité.

19. Dénomination des voies des quartiers des Aviateurs et de la Pierre au Prêtre.

Ce point est reporté à la prochaine séance.

20. Acquisition par la Ville d'Orly à la société Expansiel, par contrat de réservation, de biens immobiliers pour la réalisation d'un pôle multi-accueil de la petite enfance – quartier de la Pierre au Prêtre.

Adopté à l'unanimité.

21. Le droit de préemption des fonds de commerce.

Adopté à la majorité moins 5 abstentions : 4 du groupe GCSAS et une de Madame MORMIN.

22. Approbation du compte rendu annuel de la collectivité (CRAC) de l'année 2008 des opérations d'aménagement conduites par la SEMORLY sur la zac du quartier de l'Hôtel de Ville et la zac du Fer à Cheval.

Adopté à la majorité moins 5 abstentions : 4 du groupe GCSAS et une de Madame MORMIN.

23. Rapport de gestion de la SEMORLY pour l'année 2008.

Adopté à la majorité moins 5 abstentions : 4 du groupe GCSAS et une de Madame MORMIN.

24. Présentation du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) pour l'année 2008.

L'Assemblée Municipale prend acte.

25. Implantation de l'école de la deuxième chance (E2C) du Val de Marne à Orly.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Alain GIRARD est élu par 27 voix pour et 5 bulletins blancs trouvés dans l'urne, pour représenter la Ville d'Orly au Conseil d'Administration de l'E2C.

VŒU D'URGENCE SUR LA SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

Vœu d'urgence présenté par Christine JANODET, Maire d'Orly

Vu le projet de suppression de la taxe professionnelle et ses conséquences pour le budget de la commune,

Vu le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2010 et les contraintes financières qui s'imposent à la ville d'Orly,

Le conseil municipal s'associe au vœu de l'association des maires du Val de Marne : « Pour une réforme de la fiscalité locale en profondeur et contre la suppression de la TP dans le budget 2010 », adopté par l'ensemble des maires des communes du Val de Marne, toutes tendances politiques confondues le 17 novembre 2009.

Au moment où le Parlement examine le projet de suppression de la taxe professionnelle, les Maires du Val de Marne souhaitent faire part de leurs inquiétudes quant aux dispositions de l'article 2 du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2010 ; ils constatent à ce jour, l'absence de concertation générale des acteurs intéressés et touchés par cette réforme, ainsi que le manque d'information sur les conséquences économiques précises de cette réforme pour les communes.

Inquiétudes renforcées par l'incertitude de compensations suffisantes et pérennes et l'absence d'un panier de ressources diversifiées pour les communes après le remplacement de la taxe professionnelle par la contribution économique territoriale.

Les compensations, obligations constitutionnelles, sont évoquées pour les deux premières années d'application de la réforme, elles ne permettent pas de préjuger de la stabilité des ressources des villes et le maintien de leur autonomie financière. L'arrêt de la compensation par l'Etat ferait peser les ressources communales principalement sur les ménages, par le biais de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

L'état actuel de la réforme des bases de taxe professionnelle n'encourage pas la responsabilité fiscale des élus, freine les dynamiques territoriales et affectera nécessairement le service public local et l'investissement. Les maires du Val de Marne rappellent que les collectivités, au rang desquelles les communes, réalisent 75% de l'investissement public national. Eu égard au contexte de creusement du déficit public national et le ralentissement de l'investissement, ils rappellent que l'investissement public conditionne le développement et la vitalité du tissu économique dans son ensemble.

Compte tenu du contexte économique et social atone, des prévisions du déficit public pour l'année à venir, et de l'instabilité des ressources budgétaires des communes, les maires du Val de Marne demandent à l'Etat de ne pas confondre vitesse et précipitation dans une réforme à l'enjeu aussi capital. Œuvrer et trouver de manière concertée, les moyens justes et efficaces de financer le développement et les politiques locales et de la taxe professionnelle.

Ils se déclarent favorables à une réforme globale et concertée de la taxe professionnelle indépendante du débat budgétaire, s'inscrivant dans une réforme globale des finances locales. La question de l'autonomie fiscale et financière des villes et EPCI ne saurait être circonscrite au sein du débat budgétaire national.

Afin d'assurer la prévisibilité budgétaire l'Association des maires du Val de Marnes demande un amendement gouvernemental permettant de réexaminer cette question prépondérante pour le devenir des villes, à l'aune de celui proposé par madame la ministre de l'Intérieur de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales, dans le cadre de la discussion sur la suppression de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) qui figurait dans le PLF 2009.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Madame MORMIN intervient pour signaler à nouveau qu'il manque des produits d'hygiène : savon, papier essuie-mains, dans certaines écoles.

Il lui est répondu que toutes les écoles ont été fournies, qu'aucune réclamation n'est remontée en Mairie de directeurs, mais Monsieur CHAUVET propose d'aller sur place avec Madame MORMIN pour constater de la réalité des choses.

Madame SOULARD intervient pour faire un compte rendu d'un séjour en Palestine, et elle évoque les diverses demandes de libération de prisonniers. Madame la Maire lui accorde d'achever son intervention mais cette affaire n'ayant aucun rapport avec la gestion locale, elle exclut qu'il y ait un débat sur cette intervention.

La séance est levée à 22 h 55

La Secrétaire de séance

Marne

Josiane DAUTRY

**La Maire d'Orly
Conseillère Générale du Val de**

Christine JANODET